



du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 11 juin 2025

Date de publication : 18/06/2025	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 26/05/2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 11 juin 2025, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Luçon (85), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

Pascal DUFORESTEL

Margarita SOLA

Guillaume RIOU (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :

Lydie BERNARD

Yveline THIBAUD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :

Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Elmano MARTINS)

Gilles GAY (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

Séverine VACHON (pouvoir à Catherine TROMAS)

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :

Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :

Didier TAUPIN (pouvoir à Stéphane GUILLON)

Au titre des communes des Deux-Sèvres :

Catherine TROMAS

Elmano MARTINS

Au titre des communes de Vendée :

Bernard BORDET

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :

Jean-Pierre SERVANT

Groupement de commande : attribution du marché relatif à l'animation d'une agora climatique



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Groupement de commande : attribution du marché relatif à l'animation d'une agora climatiqueContexte

Dans le cadre du groupement de commande relatif à l'animation d'une agora climatique pour le Life Maraisilience entre le Parc, les Communautés de Communes Aunis Atlantique, Sud Vendée Littoral, Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Grand Littoral et la Communauté d'Agglomération du Niortais, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 25 mars 2025. A ce titre, le Parc agit en qualité de coordonnateur du groupement.

La date de remise des offres a été fixée au 25 avril 2025. Au total, 37 dossiers ont été retirés, 11 plis ont été déposés.

Considérant l'analyse des offres (jointe au dossier), partagée entre les membres du groupement de commande le 19/05/2025, conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Considérant les notes obtenues par Auxilia,

Considérant que le montant de l'offre est en adéquation avec le programme présenté à la commission européenne,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du 2 juin 2025, il est proposé au Bureau de désigner « Auxilia » comme titulaire du marché d'animation pour une agora climatique dans le cadre du Life maraisilience pour un montant de 61 654,73 € HT soit 73 985.68 € TTC.

Il convient, par ailleurs, de préciser que chaque membre du groupement règlera au titulaire du marché sa quote-part du prix global.

Décision

Après en avoir délibéré le Bureau décide :

> de désigner « Auxilia » comme titulaire du marché d'animation pour une agora climatique dans le cadre du Life Maraisilience pour un montant de 61 654,73 € HT soit 73 985.68 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Pascal DUFORESTEL

